Nations Unies A/52/474

Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 1997
Français
Original : anglais

Cinquante-deuxième session
Point 112 b) de l'ordre du jour

Questions relatives aux droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	Page
I.	Introduction	1-4	2
II.	Application des résolutions 49/190 et 50/185 de l'Assemblée générale	5-24	2
	A. Consolidation des moyens d'action en matière d'assistance électorale et coordination des activités	5-11	2
	B. Coordination avec d'autres organisations	12-18	3
	C. Activités en cours	19-24	4
III.	L'expérience de l'Organisation des Nations Unies	25-31	5
	A. Grandes missions de l'ONU	25-27	5
	B. Appui aux observateurs internationaux	28	6
	C. Assistance technique et services consultatifs	29-30	6
	D. Suivi et établissement de rapports	31	6
IV.	Préparer l'avenir	32-35	6
Annexe	État des demandes d'assistance électorale au 16 septembre 1997		8

97-27664 (F) 271097 311097

97-27664 (F) 271097 311097

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/185 du 22 décembre 1995. Son objet est de faire le point des progrès accomplis dans l'application des résolutions 49/190 et 50/185, en particulier de l'état des demandes d'assistance électorale et de vérification des processus électoraux émanant d'États Membres, ainsi que des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le soutien que l'Organisation apporte au processus de démocratisation dans les États Membres.

2. Le rapport est divisé en trois sections où sont présentées des informations sur : a) l'application des résolutions 49/190 et 50/185 de l'Assemblée générale; b) l'expérience acquise par l'Organisation en matière d'assistance électorale au cours des deux dernières années; c) les activités futures. On trouvera en annexe des renseignements détaillés sur divers projets d'assistance exécutés entre le 18 octobre 1995 et le 16 septembre 1997.

3. Au cours de la période considérée, l'ONU a de nouveau reçu un nombre important de demandes d'assistance électorale émanant d'États Membres. Beaucoup de pays ayant maintenant dépassé le stade des premières élections pluralistes, l'assistance demandée ne vise plus tant à organiser le déroulement d'un scrutin qu'à renforcer les institutions et processus sans lesquels il n'est pas de démocratie viable. Cette tendance que l'on a observée pour la première fois il y a deux ans s'est très nettement accentuée.

4. L'assistance électorale ayant pris de nouvelles dimensions, différentes organisations et institutions autres que l'ONU ont commencé à offrir des avis et des conseils d'experts. Il est donc très important de coordonner leurs activités et de veiller à ce que celles-ci soient complémentaires. L'ONU a toujours fait en sorte que ses projets d'assistance électorale contribuent à renforcer les capacités nationales; la collaboration de nouveaux partenaires a considérablement accru les chances de pouvoir créer des systèmes électoraux indépendants et viables.

II. Application des résolutions 49/190 et 50/185 de l'Assemblée générale

A. Consolidation des moyens d'action en matière d'assistance électorale et coordination des activités

5. Le Secrétaire général a chargé M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, de coordonner les activités d'assistance électorale des Nations Unies. C'est à lui que doivent désormais être adressées toutes les demandes d'assistance. Comme son prédécesseur, le Coordonnateur examinera chaque demande et fera des recommandations au Secrétaire général sur la suite à donner. Il est assisté dans sa tâche par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU.

6. L'ONU a continué de recevoir un grand nombre de demandes d'assistance électorale; il s'agissait dans la plupart des cas de demandes d'assistance technique. Les seules missions électorales qui aient été organisées dans le cadre de missions de maintien de la paix au cours des deux années écoulées concernaient l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) et la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUIL). La tendance observée dans le précédent rapport (A/50/736) se confirme donc : diminution progressive du nombre de grandes missions d'observation et augmentation concomitante du nombre de projets d'assistance technique.

7. La coopération avec le système des Nations Unies s'est développée et plusieurs organismes et institutions ont pris d'importantes initiatives. Au nombre des principaux partenaires figurent le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU. Le PNUD, et plus particulièrement sa Division du renforcement de la gestion et de la gouvernance, a entrepris des travaux de recherche et des projets pilotes dans certains domaines, afin de mettre au point des méthodes efficaces qui puissent ensuite être utilisées dans le cadre de projets opérationnels de grande ampleur. Le PNUD a organisé quelque 25 séminaires sur la conduite des affaires publiques et la démocratisation dans différentes régions et accueilli à son siège, en juillet 1997, une conférence internationale sur la gouvernance au service de la croissance durable et de l'équité. Plus de 1 200 personnes ont participé à la Conférence – parlementaires, maires, fonctionnaires des administrations nationales et locales et représentants d'associations, de donateurs d'aide bilatérale

et d'organismes des Nations Unies. Sur le terrain, le PNUD a continué d'apporter un appui technique important aux commissions électorales nationales et, notamment, de soutenir les processus électoraux en Haïti. La coopération régulière qui s'est instaurée entre les organismes des Nations Unies et l'Organisation des États américains (OEA) dans ce domaine constitue un bon exemple de coordination de l'appui international.

8. Le Département des affaires économiques et sociales, dont l'un des objectifs est d'améliorer l'efficacité des institutions publiques et des procédures administratives, a continué d'aider les gouvernements à se doter des moyens d'organiser des élections, en veillant tout particulièrement à assurer la pérennité du processus électoral et à en réduire le coût. Outre une vaste étude sur l'administration et le coût des élections, le Département réalise des études sur les pratiques électorales «optimales». Au cours de l'exercice écoulé, il a fourni des services consultatifs et appuyé des projets dans les pays suivants : Brésil, El Salvador, Gambie, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Kenya, Libéria, Malawi, Mali, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda et Sierra Leone. L'expérience ainsi acquise sert de point de départ à l'élaboration de nouvelles solutions efficaces qui tiennent compte de l'évolution des besoins. L'incidence des technologies nouvelles, notamment en ce qui concerne les politiques à suivre, fera l'objet d'études analytiques.

9. Grâce aux Volontaires des Nations Unies, il a été possible d'obtenir l'assistance de spécialistes dans des situations difficiles et souvent complexes. Tout récemment, les Volontaires des Nations Unies ont constitué l'essentiel de l'effectif des agents électoraux envoyés sur le terrain, dans le cadre de l'ATNUSO, pour donner des conseils aux autorités électorales locales sur les principaux aspects du processus électoral. Les Volontaires des Nations Unies ont également joué un rôle important dans l'observation des élections au Libéria. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de fournir des services consultatifs, en particulier des services d'experts spécialisés dans l'analyse des lois électorales et des réglementations connexes. Le Haut Commissariat appuie également diverses activités axées sur l'éducation civique, la formation des fonctionnaires appelés à jouer un rôle clef dans les élections et l'évaluation des besoins. Le Bureau des services d'appui aux projets (BSP), dont l'efficacité en tant qu'agent d'exécution n'est plus à démontrer, offre toute une gamme de services d'appui à la gestion administrative qui couvrent la gestion des projets, le recrutement de personnel pour les projets, les achats de matériel et la gestion de programmes de formation.

10. Parallèlement au projet exécuté par le PNUD et la Division de l'assistance électorale en vue des élections devant se tenir au Mexique en 1997, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a participé avec l'Institut électoral fédéral du Mexique à l'organisation d'élections sur les droits des enfants, à l'intention des enfants âgés de 6 à 12 ans. Le projet s'est révélé un excellent outil d'éducation civique, tant pour les parents que pour les enfants, et a permis de mettre à la disposition des éducateurs mexicains de précieuses informations sur les valeurs et les attitudes des élèves dans tout le pays. Compte tenu du succès de ce projet, des élections analogues s'adressant aux enfants pourront être organisées dans d'autres pays.

11. Au cours des deux années écoulées, plusieurs manuels et guides techniques ont été élaborés par la Division de l'assistance électorale et mis au point à l'intention des organisations et organismes des Nations Unies et des consultants engagés par l'ONU. On mentionnera notamment les directives révisées relatives à l'assistance électorale, un manuel à l'usage des missions chargées de coordonner et d'appuyer les activités des observateurs internationaux de processus électoraux; et des directives à l'usage des missions techniques d'évaluation des besoins. Il est prévu d'élaborer d'autres guides et manuels.

B. Coordination avec d'autres organisations

12. L'ONU a continué de renforcer la coordination avec les autres organisations et a pris plusieurs initiatives pour améliorer la coopération sur le terrain et au Siège. La récente multiplication du nombre d'organisations prêtes à offrir une assistance électorale ou un appui et capables de le faire a facilité la tâche de l'ONU. Quand toutes ces organisations coopèrent, l'assistance fournie est généralement de meilleure qualité et coûte moins cher à chacune des organisations concernées. On trouvera ci-après plusieurs exemples de collaboration qui ont prouvé qu'il était globalement avantageux de renforcer la concertation et la coopération au niveau international.

13. En mars et avril 1997, la International Foundation for Election Systems (IFES) a mis à la disposition de l'ATNUSO des spécialistes de l'éducation civique, de la formation et de l'analyse des systèmes d'information. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a parrainé l'envoi d'observateurs internationaux pour les élections. La contribution de ces experts a été déterminante pour l'ATNUSO, qui devait mener à bien les préparatifs complexes exigés par les élections et disposait de très peu de temps pour s'acquitter de son mandat.

14. Au Libéria, les observateurs électoraux des Nations Unies ont été épaulés par des observateurs envoyés par

l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Outre le PNUD, l'Union européenne, le Carter Center et l'IFES ont également fourni une assistance technique. Ces organisations ont observé le processus électoral du début à la fin. Les apports de chacune ont permis d'accroître l'assistance technique, d'envoyer des observateurs dans un plus grand nombre de bureaux et d'évaluer plus précisément le processus, les informations dont elles disposaient sur la préparation et le déroulement des élections ayant été mis en commun. La participation de deux organisations régionales aux activités d'appui au processus électoral au Libéria est un exemple d'initiative régionale dont on ne peut que se féliciter. L'OUA et l'ONU ont eu des discussions d'ordre plus général sur les modalités d'une coopération plus étroite dans les domaines suivants : réalisation de missions spécifiques, échange d'informations et identification d'experts.

15. Un projet reposant sur de nouvelles formes de partenariat s'est poursuivi au Mexique au début de 1997. La Division de l'assistance électorale et le PNUD ont organisé, en collaboration avec l'Institut électoral fédéral du Mexique et l'Université nationale autonome de Mexico une série de séminaires sur différents aspects de l'observation des élections. La dernière phase du projet consiste à mettre au point un manuel interactif (sur CD-ROM) relatif à l'observation des élections. Ce manuel doit aider les groupes nationaux et internationaux chargés d'observer des élections n'importe où dans le monde à planifier et à exécuter des activités d'observation. Un séminaire international sur les méthodes d'observation des élections a été organisé à Mexico, du 14 au 16 août 1997, afin que les participants au projet puissent débattre de la conception et du contenu du manuel envisagé.

16. Au Siège, le Département des affaires économiques et sociales a signé un accord avec l'IFES et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale en vue de réaliser conjointement une étude sur l'administration et le coût des élections. L'objectif est de réunir des informations pratiques sur l'organisation et le déroulement des élections et de les mettre à la disposition de tous les fonctionnaires électoraux intéressés. Un élément important du projet est la production sur CD-ROM d'une véritable encyclopédie de l'administration des élections qui puisse être aisément consultée par les fonctionnaires électoraux. Y seront notamment abordés des sujets tels que le cadre législatif des élections, la délimitation des circonscriptions, les inscriptions sur les listes électorales, le décompte des voix et les règles applicables aux partis et aux candidats. Pour chacun des sujets traités, un état des «bonnes pratiques» observées sera présenté, ainsi qu'une analyse des différents cadres et/ou procédures qui pourraient être utilisés dans d'autres pays, tels quels ou après modification. Un projet d'étude pilote a déjà été mené à bien et chacune des trois organisations concernées a entrepris les activités dont elle est chargée. On étudie actuellement la possibilité de réaliser d'autres projets auxquels collaboreraient le PNUD, la Division de l'assistance électorale et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

17. En décembre 1996, la division de l'Assistance électorale a cofinancé, avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'IFES, une étude sur la participation des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays aux élections prévues au Libéria. L'étude a été réalisée par le Refugee Policy Group, un organisme sis à Washington qui effectue des travaux d'analyse et de recherche sur des questions touchant les réfugiés. L'étude avait deux objectifs : a) recenser et analyser les problèmes posés par la participation éventuelle des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays aux élections qui devaient se tenir au Libéria en juillet 1997; b) faire une analyse comparative des résultats – positifs et négatifs – des efforts déployés pour permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de participer aux élections. La première partie du rapport a été présentée pour examen avant les élections et la seconde devrait être terminée d'ici à la fin de 1997.

18. L'Association des autorités électorales africaines, créée à l'issue du Colloque de novembre 1994 sur les aspects administratifs des élections en Afrique (A/49/675, annexe II), a tenu sa réunion constitutive à Kampala du 14 au 16 janvier 1997. À l'ordre du jour des participants figuraient l'examen d'un projet de Charte de l'Association, l'élection du Bureau, les travaux futurs touchant les questions d'organisation et le programme de travail, et les sources de financement. Cette réunion a bénéficié de l'appui de l'IFES, par l'intermédiaire de la United States Agency for International Development (USAID), et de la Division de l'assistance électorale.

C. Activités en cours

19. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale, la Division de l'assistance électorale tient à jour un fichier d'experts électoraux. Les besoins ayant évolué, la Division a décidé d'élargir le fichier et de procéder à un tri et à une évaluation systématiques des candidatures afin de vérifier que les qualifications des intéressés autorisent l'ONU à les engager comme consultants. La Division de l'assistance électorale a récemment pris des contacts avec diverses commissions électorales nationales pour qu'elles lui recommandent des candidats qualifiés originaires des pays concernés.

20. Au 31 décembre 1996, le solde du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral s'élevait à 1 364 262 dollars, chiffre qui tient compte de toutes les contributions, qu'elles aient ou non été affectées à des fins spéciales. Cela étant, une fraction importante de ces fonds a été allouée à des projets précis.

21. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/50/736), la Division de l'assistance électorale a prévu de publier une série de documents techniques et d'élaborer plusieurs manuels opérationnels. La Division a commencé par organiser, en février 1996, une table ronde internationale sur les missions de coordination et d'appui, qui a permis à des spécialistes de débattre des points forts et des points faibles de cette forme d'assistance électorale. Leurs débats ont servi de base à l'élaboration d'un manuel opérationnel sur les missions de coordination et d'appui qui, après avoir été revu par les participants à la table ronde, est devenu l'ouvrage de référence pour la conduite des missions de ce type.

22. Un manuel d'organisation des missions d'évaluation des besoins a également été élaboré et révisé, en collaboration avec le PNUD et d'autres organismes compétents. Il sera prochainement publié en tant qu'ouvrage de référence pour le personnel de terrain. Parallèlement, les directives définies en matière d'assistance électorale ont de nouveau été révisées en collaboration avec le PNUD, afin qu'elles continuent de répondre aux besoins.

23. Depuis la création de la Division de l'assistance électorale en 1992, l'ONU a été amenée à de nombreuses reprises à apporter une assistance électorale dans le cadre de missions de maintien de la paix. La Division de l'assistance électorale et le Département des opérations de maintien de la paix ont eu des discussions préliminaires sur la possibilité de mettre au point un projet visant à tirer les leçons de l'expérience considérable acquise dans ce contexte. Il s'agit de dresser la liste des points forts et des points faibles des activités d'assistance électorale menées dans le cadre de missions de maintien de la paix, pour aider l'Organisation à faire mieux lors de prochaines missions.

24. Depuis sa création, la Division de l'assistance électorale publie chaque mois un bulletin intitulé Activités d'assistance électorale du système des Nations Unies. Le contenu de ces bulletins est ensuite repris dans un rapport annuel que l'on peut se procurer auprès de la Division.

III. L'expérience de l'Organisation des Nations Unies

A. Grandes missions de l'ONU

25. Au cours des deux années écoulées, l'Organisation des Nations Unies a fourni une assistance électorale dans le cadre de deux opérations de maintien de la paix : l'ATNUSO et la MONUL. Comme on l'a vu plus haut, dans les deux cas les organisations régionales compétentes (OSCE, OUA et CEDEAO) ont apporté leur coopération à l'Organisation.

26. L'Unité électorale de l'ATNUSO a été créée fin septembre 1996 pour exécuter le mandat confié à l'ATNUSO en vue d'aider les autorités locales compétentes à organiser des élections à tous les organes officiels locaux. Les agents électoraux de l'ATNUSO sur le terrain ont pris en charge une grande partie des préparatifs avant la constitution des commissions électorales locales et ont assumé les fonctions de conseillers spécialisés auprès de leurs membres. Les élections aux 28 conseils des municipalités et villes situées dans la région administrée par l'ATNUSO ont eu lieu en même temps que les élections locales organisées dans l'ensemble du pays le 13 avril 1997. Les résultats officiels ont été annoncés le 30 avril et certifiés le 6 mai 1997 par l'Administrateur transitoire. Le Gouvernement croate ayant annoncé que les élections présidentielles auraient lieu le 15 juin 1997, l'ATNUSO a continué à apporter une assistance technique et un appui logistique aux autorités électorales et a fourni du personnel pour observer les élections présidentielles. Ayant mené à bien son mandat électoral, l'Unité électorale de l'ATNUSO a été dissoute le 30 juin 1997.

27. Les élections présidentielles et législatives au Libéria se sont déroulées le 19 juillet 1997 et la MONUL, pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de vérification, a déployé plus de 300 observateurs internationaux. Le PNUD a repris la fourniture d'une assistance technique à la commission électorale à partir de mars 1997. Une trentaine d'observateurs à moyen terme ont commencé à arriver vers la mi-avril, mais les inscriptions n'ont eu lieu qu'à la fin du mois de juin. La présence de ces observateurs bien avant les élections a toutefois permis au bureau de la MONUL chargé des questions électorales de suivre et d'évaluer de façon complète l'ensemble du processus électoral. La majorité des observateurs sont arrivés une semaine environ avant le jour du scrutin et sont repartis quelques jours après l'annonce des résultats. Indépendamment du travail des observateurs internationaux, le groupe électoral de la MONUL a procédé à un comptage rapide, qui a confirmé les résultats officiels (pour plus de détails au sujet des activités de la MONUL en ce qui concerne ces élections, voir le document S/1997/643).

B. Appui aux observateurs internationaux

28. Depuis octobre 1995, l'Organisation des Nations Unies a assuré la coordination entre les observateurs internationaux détachés pour les élections qui ont eu lieu en Algérie, en Azerbaïdjan, aux Comores, au Kirghizistan, au Mali, en République-Unie de Tanzanie, en Sierra Leone et au Tchad. Plus récemment, l'Organisation a commencé à fournir un appui plus strictement logistique en déployant des observateurs internationaux détachés par des États Membres pour des périodes de courte durée peu de temps avant le jour du scrutin. Il s'agit là d'une formule modifiée par rapport à la mission traditionnelle de coordination et d'appui, qui prévoit un appui pour des activités d'observation complètes et de longue durée, à partir de l'enregistrement des électeurs, pendant toute la campagne et le scrutin, et jusqu'à l'annonce des résultats.

C. Assistance technique et services consultatifs

29. Depuis le 18 octobre 1995 jusqu'à ce jour, l'Organisation des Nations Unies a reçu un nombre de demandes d'assistance technique et de services consultatifs. Des conseils et une assistance ont été fournis à 17 États Membres sur divers aspects des élections tels que l'organisation des élections et le budget électoral, les achats de fournitures, les lois électorales, l'inscription des électeurs, la formation, l'information et la comparaison des systèmes électoraux. L'assistance technique est dans la plupart des cas fournie par la Division de l'assistance électorale, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUD et le Centre pour les droits de l'homme, selon la nature des services demandés.

30. Si le nombre des demandes d'assistance technique a ainsi augmenté, c'est que la majorité des États demandeurs n'en sont plus au stade des premières élections ou des élections de transition et organisent maintenant des élections pour la deuxième ou la troisième fois. Comme il est dit dans le rapport précédent, l'assistance technique présente généralement un bon rapport coût-efficacité, elle est de courte durée et est axée sur le renforcement des compétences touchant tel ou tel aspect de l'organisation des élections. Cette tendance est essentiellement positive, car elle révèle les progrès accomplis par de nombreux États Membres pour ce qui est déceler les insuffisances de leur système électoral, une assistance étant ensuite demandée pour renforcer leurs capacités, de sorte qu'ils soient mieux à même d'organiser et de conduire régulièrement des élections.

D. Suivi et établissement de rapports

31. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait à l'occasion fourni les services d'un ou deux observateurs pour des missions d'observation de portée restreinte et de courte durée, ce type d'assistance électorale s'est avéré d'une utilité limitée. Pour ce qui est de l'Organisation, l'envoi de tels observateurs et l'élaboration d'un rapport interne absorbent des ressources financières et des ressources en personnel; quant aux pays demandeurs, ils n'en tirent pas d'avantages concrets. En conséquence, cette forme d'assistance ne devrait être autorisée que dans des cas particuliers. On trouvera dans un rapport antérieur du Secrétaire général sur cette question (A/49/675) des observations plus approfondies à ce sujet.

IV. Préparer l'avenir

32. Après la vague d'élections démocratiques organisées pour la première fois dans de nombreux États Membres, les situations de conflit où la tenue d'élections constitue un élément du processus d'établissement de la paix sont à l'heure actuelle relativement rares. En conséquence, l'accent doit maintenant être mis sur la durabilité du processus électoral et sur l'assistance à fournir aux responsables électoraux pour l'organisation et la conduite d'élections de façon efficace, compte dûment tenu du rapport coût-efficacité. L'autosuffisance accrue des services administratifs chargés des élections contribuera également à la crédibilité du processus, ce qui devrait rendre moins pressante la nécessité de faire appel à des observateurs internationaux, comme c'était le cas jusqu'à présent. La création d'institutions électorales permanentes et la crédibilité accrue du processus électoral sont des éléments essentiels de la mise en place de systèmes électoraux durables.

33. Face à l'évolution des besoins des États Membres, l'Organisation des Nations Unies doit mettre au point des formes nouvelles d'assistance qui lui permettront d'agir efficacement. Les types d'assistance traditionnels doivent être réévalués et adaptés afin de répondre aux besoins plus pointus des responsables électoraux, qui sont maintenant de mieux en mieux informés et de plus en plus compétents. Les activités liées à l'observation des élections qui sont sans doute la forme d'assistance internationale la mieux connue ne sont peut-être plus aussi utiles que d'autres types d'assistance. Dans le cadre des missions d'évaluation des besoins, il faut amener les représentants des gouvernements demandeurs à participer à un dialogue actif afin de déterminer les besoins les plus pressants et les formes d'assistance les plus appropriées. L'Organisation des Nations Unies, en particulier la Division de l'assistance électorale, doit être prête à appuyer des projets sur le terrain pendant des périodes plus longues, en portant

une attention accrue aux résultats concrets et aux nouveaux besoins qui en découlent.

34. Si l'assistance électorale des Nations Unies a toujours été axée sur le renforcement des capacités nationales, il faudra désormais veiller plus particulièrement à ce que tous les aspects de l'organisation et de la conduite des élections bénéficient d'un appui interne. Le renforcement des capacités nationales est important non seulement sur le plan des compétences techniques mais aussi pour l'achat des fournitures électorales. Dans le passé, les achats se faisaient souvent à l'étranger faute de temps ou en raison des facilités offertes par les donateurs. Une administration électorale doit toutefois être en mesure d'organiser et de conduire des élections sans aide extérieure, sous quelque forme que ce soit. Les progrès réalisés à cet égard ont été réels et mesurables, mais la durabilité du système électoral exige l'élimination de la dépendance à l'égard de l'extérieur – qu'il s'agisse de services spécialisés pour l'organisation des élections, d'aide financière ou de l'achat des fournitures électorales.

35. L'Organisation des Nations Unies a aidé un grand nombre de pays à passer du stade des premières élections multipartites à celui de la planification d'élections de la deuxième ou de la troisième génération. À mesure que ces pays progressent, l'Organisation doit faire de même et chercher en toutes circonstances à définir de nouvelles modalités qui lui permettront de servir plus efficacement les États Membres. La collecte et le partage d'informations et de données sur les élections et leur conduite sont un nouveau domaine important dans lequel elle se prépare à fournir des services. De nouvelles formes d'assistance directe doivent aussi être mises au point. Néanmoins, l'Organisation reste déterminée à aider les États Membres jusqu'au moment où l'aide extérieure ne sera plus nécessaire.

Annexe

État des demandes d'assistance électorale au 16 septembre 1997

On trouvera ci-après un résumé des activités d'assistance électorale menées par l'ONU du 18 octobre 1995 au 16 septembre 1997, dans divers pays énumérés dans l'ordre alphabétique (selon les renseignements reçus au 16 septembre 1997). Le type d'assistance fournie est indiqué entre parenthèses[a].

Albanie

Le 10 juin 1996, le Secrétaire général a reçu une lettre de la Mission permanente d'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies demandant à l'ONU d'envoyer des observateurs pour le deuxième tour des élections dans certains districts électoraux, prévu pour le 16 juin 1996. Les délais étant trop courts, l'ONU n'a pas donné suite à cette demande.

Algérie

En novembre 1995, le Secrétaire général a envoyé une équipe de sept observateurs pour suivre les phases finales de la campagne électorale et surveiller les opérations le jour des élections. Les observateurs sont restés en Algérie pendant 12 jours environ et ont soumis un rapport interne au Secrétaire général à la fin de leur mission (suivi et rapport).

En février 1997, le Gouvernement algérien a demané au Secrétaire général d'envoyer des observateurs pour suivre les élections parlementaires (qui se sont tenues le 5 juin 1997). En réponse à cette demande, l'ONU a envoyé une mission d'évaluation en mars 1997. Sur la base des conclusions de la mission, l'ONU a envoyé un coordonnateur en Algérie en avril 1997, pour coordonner et appuyer les activités d'environ 100 observateurs internationaux envoyés par les États Membres (coordination et appui).

Arménie

En juillet 1996, le Président de la Commission électorale centrale d'Arménie a invité le Secrétaire général à envoyer des observateurs des Nations Unies pour suivre les élections présidentielles (qui se sont tenues le 22 septembre 1996), et a prié le coordonnateur résident des Nations Unies de coordonner les activités des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales fournissant une assistance au processus électoral. Il n'a pas été donné suite à cette demande parce que les délais n'étaient pas suffisants pour permettre de suivre de façon complète le processus électoral.

Azerbaïdjan

Comme suite à une demande du Gouvernement (reçue en juin 1995), une mission d'observation électorale commune OSCE/ONU a été instituée pour coordonner les activités des observateurs internationaux se trouvant sur place pour suivre les élections parlementaires (qui se sont tenues les 12 et 26 novembre 1995). Plus de 100 observateurs internationaux venant de 25 pays différents ont été déployés durant le premier tour des élections et plus de 20 observateurs internationaux l'ont été durant le second tour. Un rapport complet a été soumis ultérieurement en tant que document OSCE/ONU (coordination et appui).

Bangladesh

En mai 1996, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh a envoyé une lettre au Secrétaire général pour demander à l'ONU de fournir une assistance technique pour les élections devant se tenir le 12 juin 1996. Au titre du projet BGD/96/011 du PNUD, «Appui au processus électoral de 1996» , un conseiller technique principal a donc été envoyé au Bangladesh pour aider les autorités électorales. Après l'élection, cet expert est resté dans le pays jusqu'à la fin de juillet 1996 pour aider à la préparation d'un document du PNUD intitulé «Recommandations pour les élections démocratiques futures au Bangladesh» (assistance technique).

Bénin

Le 14 février 1996, le Gouvernement béninois a demandé à l'ONU d'envoyer des observateurs pour suivre les élections présidentielles (qui se sont tenues le 3 mars 1996). L'ONU a répondu que faute de temps, elle n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs.

Brésil

[a] Pour la définition des sept types différents d'assistance électorale fournis par l'ONU, voir A/49/675, annexe II.

Aux termes des dispositions du projet BRA/93/035 du PNUD, une mission composée d'un conseiller électoral fourni par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU, d'un spécialiste du vote électronique et d'un consultant en matière d'administration électorale connaissant l'utilisation des systèmes de vote électronique s'est rendu au Brésil en novembre 1995 pour donner des avis aux autorités électorales au sujet de l'achat de machines d'enregistrement des votes et de la mise en service d'un système de vote électronique à l'échelle du pays. La mission a soumis un rapport (assistance technique).

Burkina Faso

Comme suite à une demande que le Gouvernement a adressée à l'ONU en août 1996 pour obtenir son assistance en vue d'organiser les élections législatives et présidentielles prévues pour avril 1997 et décembre 1998, respectivement, l'ONU a envoyé, en février 1997, une mission d'évaluation des besoins. Comme suite à cette mission, et en vertu d'un projet d'assistance technique du PNUD, l'ONU a apporté une aide aux autorités électorales, principalement en matière de formation (assistance technique).

Par contre, l'ONU n'a pas donné suite à une demande d'envoi d'observateurs pour suivre les élections présidentielles, qu'elle avait reçue par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en raison de l'insuffisance des délais d'exécution.

Cambodge

En mai 1996, le Gouvernement cambodgien a envoyé une lettre au représentant résident du PNUD demandant une assistance électorale pour les élections devant se tenir en 1998. À la suite d'une visite du Directeur de la Division de l'Asie de l'Est et du Pacifique du Département des affaires politiques, en juin 1996, et d'une mission d'évaluation des besoins, dirigée par le Sous-Secrétaire général du Département et composée d'un haut fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale et d'un consultant, qui s'est rendue au Cambodge en août 1996, un rapport contenant plusieurs recommandations relatives à une assistance technique éventuelle de l'ONU a été soumis. Sur la base du rapport et d'une demande présentée ultérieurement par le Gouvernement et le représentant résident du PNUD, l'ONU a envoyé un consultant électoral en août 1997, pour fournir une assistance technique aux autorités électorales en vue de la préparation des élections (assistance technique).

Cap-Vert

Le 27 novembre 1995, le Gouvernement a adressé une demande au PNUD pour obtenir une assistance financière en vue d'organiser les élections municipales devant se tenir le 21 janvier 1996. En outre, des élections législatives et présidentielles devaient avoir lieu les 17 décembre 1995 et 18 février 1996, respectivement. En décembre 1995, la Division de l'assistance électorale a fait savoir au représentant résident au Cap-Vert que l'ONU n'était pas en mesure de fournir une assistance financière ou matérielle en faisant appel au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral.

Comores

En octobre 1995, le Secrétaire général a reçu une lettre du Gouvernement transitoire d'unité nationale des Comores demandant une assistance électorale pour les élections présidentielles. Comme suite à cette demande, l'ONU a envoyé en novembre 1995 un consultant électoral pour évaluer les besoins. Le consultant a rédigé un descriptif pour le projet (COI/95/007) du PNUD et a été chargé des fonctions de conseiller technique principal de ce projet (assistance technique).

En outre, le Directeur adjoint de la Division de l'assistance électorale s'est rendu aux Comores au début de mars 1996 pour coordonner les activités des observateurs internationaux présents durant le premier tour des élections présidentielles, le 6 mars 1996. Le deuxième tour a eu lieu le 16 mars 1996 (coordination et appui).

À la suite d'une autre demande reçue en mai 1996, en vue de l'octroi d'une assistance pour la préparation du référendum constitutionnel (qui s'est tenu le 20 octobre 1996) et des élections législatives (qui se sont tenues le 1er décembre 1996), l'ONU a fourni une assistance technique supplémentaire (assistance technique).

Dans une demande séparée reçue en novembre 1996, le Gouvernement des Comores a demandé à l'ONU d'envoyer des observateurs pour suivre les élections législatives devant se tenir les 1er et 8 décembre 1996. Vu l'insuffisance du délai d'exécution, l'ONU a répondu qu'elle n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs.

Congo

En mars 1997, le Gouvernement congolais a envoyé une demande à l'ONU, par l'intermédiaire du représentant résident du PNUD, en vue de recevoir une assistance technique et matérielle pour les élections présidentielles devant se tenir en juillet/août 1997. Par la suite, en mai 1997, une demande relative à l'envoi d'observateurs a été reçue. À la suite d'une mission d'évaluation des besoins effectués par la Division de l'assistance électorale en mai 1997, et compte tenu de la situation politique qui régnait dans le pays, l'ONU n'a pas donné suite à cette demande.

Côte d'Ivoire

Comme suite à une demande du Gouvernement (avril 1995), l'ONU a envoyé en Côte d'Ivoire, à la fin de septembre 1995, un consultant chargé de coordonner les activités des observateurs internationaux pour les élections présidentielles (qui se sont tenues le 22 octobre 1995), et pour les élections législatives (qui se sont tenues le 26 novembre 1995). Un rapport interne a été soumis par la suite (coordination et appui).

Croatie, Slavonie orientale

Le 15 janvier 1996, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1037 (1996), par laquelle elle a institué l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), pour une période initiale de 12 mois. Un des mandats confiés à la composante civile de l'ATNUSO était d'organiser les élections, d'aider à les mener à bien et d'en valider les résultats. La composante électorale de l'ATNUSO a été installée en novembre 1996, et les élections ont eu lieu le 13 avril 1997. (Pour plus de détails, voir S/1996/622, S/1996/705, S/1996/883, S/1997/148 et S/1997/487) (supervision).

El Salvador

L'ONU a reçu deux demandes séparées d'El Salvador en vue de l'envoi d'observateurs pour suivre les élections (qui se sont tenues en mars 1997). L'ONU a informé le Gouvernement qu'elle n'était pas en mesure d'envoyer des observateurs à cette fin.

Fidji

À la suite d'une demande présentée par le Président de la Commission de révision de la Constitution de Fidji (juillet 1995) en vue de l'octroi d'une assistance visant à identifier des spécialistes des systèmes électoraux et des méthodes de partage du pouvoir dans des sociétés multiethniques, ainsi que de l'octroi éventuel d'un appui financier, cinq spécialistes chargés d'établir les documents nécessaires ont été recommandés, le financement étant assuré par l'ONU. Les documents ont été soumis à la Commission en décembre 1995 (assistance technique).

Gabon

Comme suite à une demande du Gouvernement (mai 1995) et après une mission d'évaluation des besoins (juillet 1995), l'ONU a fourni un consultant spécialiste de la formation, chargé d'assister la Commission électorale à préparer les élections (qui se sont tenues les 15 et 29 décembre 1996) (assistance technique).

Gambie

Comme suite à une demande du Gouvernement (avril 1995), l'ONU a fourni une assistance technique aux autorités électorales de 1995 à février 1997, pour préparer les élections présidentielles (qui se sont tenues le 26 septembre 1996) et les élections parlementaires qui se sont tenues le 2 janvier 1997 (assistance technique).

Par contre, l'ONU n'a pas donné suite à une demande reçue en septembre 1996 en vue de l'envoi d'observateurs pour les élections présidentielles, étant donné l'insuffisance du délai d'exécution et l'absence d'un environnement favorable.

Ghana

Le 2 septembre 1996, le Gouvernement a envoyé une communication invitant l'ONU à observer les élections présidentielles et parlementaires devant se tenir le 7 décembre 1996. En conséquence, dans le cadre du projet GHA/96/004/A/01/01 du PNUD, exécuté par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU, un fonctionnaire dudit département s'est rendu dans le pays pour participer à l'élaboration d'un descriptif de projet, et un consultant a été

envoyé sur le terrain pour aider la Commission électorale nationale à organiser les élections. En outre, deux fonctionnaires de l'ONU se sont rendus dans le pays au début de décembre pour suivre la dernière phase du processus électoral et établir un rapport interne (assistance technique, suivi et rapport).

Guinée équatoriale

Le 25 janvier 1996, les bureaux du PNUD en Guinée équatoriale ont reçu une demande du Gouvernement, en vue de l'envoi par l'ONU d'observateurs pour suivre les élections présidentielles devant se tenir le 25 février. L'ONU a répondu que faute de temps, il ne serait pas possible d'organiser efficacement une mission d'observation.

Guyana

Le 27 février 1996, le Président de la Commission électorale a demandé à l'ONU d'envoyer une mission technique au Guyana pour évaluer les besoins de la Commission en ce qui concerne les élections générales devant se tenir en 1997. En conséquence, un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale s'est rendu dans le pays pour évaluer les besoins techniques de la Commission et recommander un plan d'action et un calendrier pour les élections générales. Un rapport de mission a été présenté. Comme l'avait recommandé la Division de l'assistance électorale, un fonctionnaire de l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU a par la suite établi un projet de budget détaillé devant être soumis à l'examen de la communauté des donateurs. Depuis juillet 1996, l'ONU a apporté une assistance technique aux autorités électorales, dans le cadre du projet GUY/96/001 du PNUD (assistance technique).

Haïti

L'ONU a continué d'apporter une assistance technique aux autorités électorales en Haïti tout au long de 1996 et jusqu'en juin 1997. Les élections présidentielles se sont tenues le 17 décembre 1995, et le 6 avril 1997 les électeurs sont retournés aux urnes pour élire un tiers du Sénat, les membres des assemblées de sections communales et deux membres de l'Assemblée nationale (assistance technique).

Kirghizistan

En octobre 1995, le Gouvernement a demandé l'assistance de l'ONU pour les élections présidentielles devant se tenir le 24 décembre 1995. En conséquence, l'ONU a envoyé un consultant chargé de mener une mission d'évaluation des besoins et d'établir une proposition de projet d'ensemble. Un projet du PNUD a été établi, devant être exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets (BSP), et un consultant a été dépêché pour fournir une assistance à la Commission électorale et, de concert avec l'OSCE, établir une mission commune d'observation du processus électoral afin de coordonner les activités des observateurs internationaux. Les élections présidentielles se sont déroulées le 24 décembre 1995, et la mission commune a présenté un rapport (assistance technique, et coordination et appui).

Lesotho

Le 12 juin 1997, le Gouvernement a demandé l'assistance de l'ONU pour organiser les élections parlementaires prévues pour mai 1998. En conséquence, un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale a effectué une mission pour évaluer une éventuelle participation des Nations Unies, et présenté un rapport au Coordonnateur des activités d'assistance électorale. L'ONU envisage d'apporter une assistance technique aux autorités électorales (assistance technique).

Libéria

En 1996, l'ONU s'est assuré les services d'un spécialiste des opérations électorales faisant partie de la composante électorale de la MONUL, qui a été chargé de suivre les phases préparatoires du processus électoral et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions électorales. Du point de vue de l'assistance technique, le projet LIR/92/001 du PNUD, qui avait été confié à l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat de l'ONU, a été appliqué brièvement entre mars et avril 1996, date à laquelle il a été interrompu en raison de l'évolution politique dans le pays. Par la suite, l'application des Accords d'Abuja ayant été relancée, la nouvelle date des élections présidentielles et législatives au Libéria a été fixée au mois de mai 1997 et, en octobre 1996, le Gouvernement libérien a envoyé au Secrétaire général une lettre demandant à l'ONU d'envoyer une équipe technique mener, en collaboration avec la Commission électorale nationale du Libéria, une étude concernant la tenue d'élections générales. La mission a été effectuée en décembre

1996 et a présenté un rapport. Le projet d'assistance technique du PNUD a repris au début de 1997, et l'on a commencé à mettre en place la composante électorale de la MONUL en mars 1997. Les élections se sont déroulées le 19 juillet 1997 (pour plus amples détails, voir le document S/1997/643) (vérification et assistance technique).

Madagascar

Comme suite à une demande du Gouvernement, en octobre 1996 l'ONU a envoyé deux fonctionnaires suivre la dernière phase du processus électoral qui a abouti aux élections présidentielles le 3 novembre 1996. Ces fonctionnaires ont présenté un rapport interne à la fin de la mission (suivi et rapport).

Mali

En janvier 1997, le Gouvernement a envoyé au Secrétaire général une lettre demandant une assistance pour le processus électoral prévu en 1997. À la suite d'une évaluation des besoins menée par la Division de l'assistance électorale en février 1997, l'ONU a envoyé, en mars 1997, des spécialistes chargés de services consultatifs concernant la formation, le décompte des voix et la coordination des activités des observateurs, dans le cadre du projet MLI/97/002 du PNUD. Les élections législatives se sont déroulées le 13 avril 1997, mais ont été annulées par la suite en raison de graves problèmes dans la façon dont elles avaient été conduites. Les élections présidentielles se sont tenues le 11 mai 1997, et les élections législatives doivent avoir lieu les 20 juillet et 3 août 1998 (assistance technique, et coordination et appui).

Mexique

En 1996, l'ONU a continué de fournir une assistance électorale à l'Institut électoral fédéral (IFE), dans le cadre du projet MEX/94/001 du PNUD, exécuté par le BSP. La Division de l'assistance électorale a mené deux missions au Mexique en 1996 pour préparer une série d'activités devant être entreprises de concert par la Division et l'IFE en 1996 et 1997. Le plan comprenait des séminaires de formation, l'élaboration de manuels sur l'observation des élections et des études détaillées du système électoral mexicain (assistance technique).

En outre, en mai 1997, le projet MEX/97/005/A/01/99 du PNUD a été établi pour apporter un appui financier aux organisations nationales observant le processus électoral qui a abouti aux élections de la Chambre des députés et du Sénat le 6 juillet 1997. Le projet a été coordonné par un fonctionnaire de la Division de l'assistance électorale (assistance technique).

Niger

Comme suite à une demande d'assistance électorale reçue du Gouvernement en mars 1996, l'ONU a envoyé au Niger une mission d'évaluation des besoins dirigée par le Directeur par intérim de la Division de l'assistance électorale, qui a présenté un rapport comprenant des recommandations. Dans le cadre du projet NER/94/007 du PNUD, qui était déjà en cours, exécuté par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat, l'ONU a continué d'apporter une assistance technique à la Commission électorale nationale. En outre, en juin 1996, le Gouvernement a demandé à l'ONU de coordonner les activités des observateurs internationaux présents au cours des élections présidentielles qui se sont déroulées le 7 juillet (premier tour) et le 28 juillet 1996 (second tour). Le préavis ayant été trop court, l'Organisation n'a pas pu donner suite à cette demande, mais le PNUD a fourni aux observateurs internationaux une assistance logistique limitée (assistance technique).

Ouganda

Dans le cadre du projet UGA/95/003 du PNUD, lancé en 1995 et exécuté par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat, l'ONU a fourni une assistance technique aux autorités électorales ougandaises pour préparer les élections présidentielles du 9 mai 1996 et les élections parlementaires du 27 juin 1996 (assistance technique).

En outre, après une nouvelle demande présentée par le Gouvernement en avril 1996, le Secrétaire général a envoyé une délégation composée de deux fonctionnaires de l'ONU, chargée de suivre les élections présidentielles et de lui faire rapport sur le déroulement et les résultats de ces élections. L'équipe a également apporté une assistance aux observateurs internationaux présents au cours du scrutin (suivi et rapport).

Pakistan

En janvier 1997, le Gouvernement a demandé au Secrétaire général d'envoyer des observateurs suivre les

élections générales devant se tenir le 3 février 1997. L'ONU a répondu que, les délais étant trop courts, elle n'était pas en mesure de faire droit à cette demande.

Panama

L'ONU a continué d'apporter une assistance technique aux autorités électorales jusqu'en février 1996, dans le cadre du projet PAN/93/006 du PNUD (assistance technique).

République démocratique du Congo (anciennement Zaïre)

Le 17 mai 1996, le gouvernement de ce qui était alors le Zaïre a demandé au Secrétaire général de fournir une assistance technique pour les élections alors prévues pour juillet 1997. Après deux missions d'évaluation des besoins, en juin et en juillet 1996, le Secrétaire général a accepté d'apporter une assistance à la Commission électorale nationale, dans le cadre du projet ZAI/96/010 du PNUD, exécuté par le BSP. En outre, un Groupe d'assistance électorale des Nations Unies a été établi en septembre 1996 pour suivre l'évolution de la situation dans le pays et évaluer les possibilités de poursuivre la participation de l'ONU. Néanmoins, en raison des événements politiques dans l'ex-Zaïre, le projet technique a été suspendu en avril 1997, et le bureau du Groupe d'assistance électorale de Kinshasa a été fermé au début de mai 1997 (assistance technique).

République de Moldova

Le 2 octobre 1996, le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme a reçu du Gouvernement de la République de Moldova une requête lui demandant d'observer les élections présidentielles le 17 novembre 1996. Le Centre a répondu au Gouvernement que la demande aurait dû être adressée au Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale et que, les délais étant trop courts, il ne lui serait pas possible d'apporter une assistance en matière de droits de l'homme.

République dominicaine

Le 30 avril 1996, la Junta Central Electoral a envoyé une lettre au Secrétaire général pour demander l'envoi d'observateurs des Nations Unies afin de suivre les élections présidentielles (qui se sont tenues le 16 mai 1996). Vu l'insuffisance du délai d'exécution, l'ONU n'a pas donné suite à cette demande.

République-Unie de Tanzanie

Comme suite à une demande du Gouvernement, présentée en juin 1995, et dans le cadre du projet URT/95/006 du PNUD, exécuté par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat, l'ONU a fourni les services de deux consultants chargés d'aider à coordonner les activités des observateurs internationaux présents au cours du processus électoral. Les élections se sont déroulées le 22 octobre 1995 à Zanzibar et le 29 octobre dans l'ensemble du pays (coordination et appui).

Roumanie

En 1996, l'ONU a reçu deux requêtes de la Mission permanente de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies lui demandant d'envoyer des observateurs. La première datait de mai 1996 et concernait les élections locales devant se tenir le 2 juin 1996, et la seconde, présentée en septembre 1996, concernait les élections présidentielles et parlementaires devant se tenir le 3 novembre 1996. Dans les deux cas, le préavis étant trop court, l'ONU n'a pas été en mesure d'envoyer des observateurs.

Sao Tomé-et-Principe

En juin 1996, le Gouvernement a envoyé au Secrétaire général une lettre l'invitant à envoyer des observateurs suivre les élections présidentielles prévues le 30 juin 1996. L'ONU a répondu que, les délais étant trop courts et les ressources financières faisant défaut, elle n'était pas en mesure de faire droit à cette demande.

Sierra Leone

Sur la base d'une requête présentée antérieurement, en mars 1994, l'ONU a commencé d'apporter une assistance technique aux autorités électorales sierra-léoniennes en 1995, dans le cadre du projet SIL/95/003 du PNUD, exécuté par l'ancien Département des services d'appui et de gestion pour le développement du Secrétariat. Outre cette assistance technique, en janvier 1996 l'ONU a établi un petit secrétariat chargé de coordonner les activités des observateurs internationaux présents au cours de la phase finale du processus

électoral. Les élections présidentielles et parlementaires se sont déroulées les 26 février et 15 mars 1996 (assistance technique, et coordination et appui).

Soudan

En janvier 1996, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement soudanais une lettre invitant l'ONU à envoyer des observateurs suivre les élections présidentielles et parlementaires devant se tenir les 6 et 17 mars 1996. En conséquence, en février 1996, l'ONU a envoyé une mission d'évaluation des besoins, dirigée par le Directeur par intérim de la Division de l'assistance électorale, à la suite de laquelle le Gouvernement a été informé que l'ONU ne serait pas en mesure de fournir des observateurs dans les délais impartis.

Tchad

En 1995 et en 1996, l'ONU a fourni une assistance technique aux autorités électorales dans le cadre du projet CHD/95/004 du PNUD, mis en oeuvre par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). En outre, comme suite à une demande d'envoi d'observateurs qu'elle avait reçue en février 1996 du Gouvernement tchadien, l'ONU a procédé à une évaluation des besoins en avril 1996, effectuée par une mission qui a recommandé que les observateurs internationaux coordonnent leurs opérations. En conséquence, le Directeur par intérim de la Division de l'assistance électorale a aidé à coordonner les activités des observateurs internationaux présents durant le premier tour des élections présidentielles, le 2 juin 1996, et durant le deuxième tour, le 3 juillet 1996 (assistance technique, coordination et appui).

Yémen

En juin 1996, le Président de la Commission électorale suprême a envoyé une requête au Coordonnateur résident de l'ONU dans le pays, demandant l'assistance de l'Organisation pour préparer les élections parlementaires prévues pour le 27 avril 1997. Comme suite à la recommandation présentée par une mission d'évaluation des besoins menée en octobre 1996, l'ONU a dépêché un expert en décembre 1996 pour apporter une assistance technique aux autorités électorales (assistance technique).

En outre, comme suite à une demande du Gouvernement, l'ONU a envoyé deux fonctionnaires du Département des affaires politiques chargés de suivre la phase finale du processus électoral et de faire rapport sur le déroulement et le résultat des élections (suivi et rapport).

Zambie

En juillet 1996, le Secrétaire général a reçu du Gouvernement une lettre l'invitant à envoyer des observateurs des Nations Unies suivre les élections parlementaires et présidentielles devant se tenir le 18 novembre 1996. En réponse à cette demande, l'ONU a envoyé deux fonctionnaires chargés de suivre la dernière phase du processus électoral et de présenter un rapport interne (suivi et rapport).

Élections palestiniennes

En décembre 1995, le Secrétaire général a reçu une communication de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies l'invitant à participer à l'observation des élections palestiniennes devant se tenir le 20 janvier 1996. Il convient de noter que l'accord obtenu entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine désignait l'Union européenne comme coordonnatrice. Cela étant, l'ONU, par l'intermédiaire de l'UNRWA, a fourni un certain appui logistique au processus électoral. Les observateurs des Nations Unies n'ont pas participé à l'opération.